

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des FNB RBC (les « FNB »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les FNB, sont décrites dans la note 3 des notes générales accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport figure à la page suivante.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 10 décembre 2020



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances

Fonds RBC GMA

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

FNB d'obligations canadiennes échelonnées	FNB d'obligations de sociétés américaines	FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC
1-5 ans RBC	à court terme RBC	
FNB d'obligations de sociétés échelonnées	FNB de revenu diversifié mondial	FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC (CAD – Couvert)
1-5 ans RBC	BlueBay RBC (CAD – Couvert)	
FNB d'obligations de sociétés canadiennes échelonnées 6-10 ans RBC	FNB d'actions privilégiées canadiennes RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB quantitatif leaders de dividendes canadiens RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC (CAD – Couvert)
Objectif 2020 RBC	FNB quantitatif leaders d'actions canadiennes RBC	FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB indiciel MSCI Canada de leadership féminin Vision RBC	FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC (CAD – Couvert)
Objectif 2021 RBC	FNB indiciel de rendement des banques canadiennes RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes de marchés émergents RBC
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC	FNB quantitatif leaders d'actions de marchés émergents RBC
Objectif 2022 RBC	FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC (CAD – Couvert)	FNB stratégique leaders de dividendes mondiaux RBC
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC	FNB stratégique leaders d'actions mondiales RBC
Objectif 2023 RBC	FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC (CAD – Couvert)	FNB quantitatif leaders infrastructures mondiales RBC
FNB indiciel d'obligations de sociétés	FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC	FNB quantitatif leaders immobilier mondial RBC
Objectif 2024 RBC		(individuellement, le « FNB »)
FNB indiciel d'obligations de sociétés		
Objectif 2025 RBC		
FNB indiciel d'obligations de sociétés		
Objectif 2026 RBC		
FNB indiciel d'obligations de sociétés		
Objectif 2027 RBC		
FNB d'obligations canadiennes à escompte RBC		
FNB d'obligations canadiennes à court terme	FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC (CAD – Couvert)	
RBC PH&N		

Notre opinion

À notre avis, les états financiers au 30 septembre 2020 ci-joints de chaque FNB donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque FNB, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque FNB, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux dates de fin de période indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états des variations de la valeur liquidative pour les périodes indiquées à la note 2;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombe en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombe selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel 2020 de la direction de chaque FNB.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque FNB, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque FNB ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque FNB conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des FNB ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque FNB, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque FNB prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque FNB comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque FNB au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener tout FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque FNB, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Patrizia Perruzza.

Pricewaterhousecoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 10 décembre 2020



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)
FNB QUANTITATIF LEADERS IMMOBILIER MONDIAL RBC

Le 30 septembre 2020

Nombre de titres	Titres	Coût	Juste valeur	% de l'actif net	Nombre de titres	Titres	Coût	Juste valeur	% de l'actif net
ACTIONS INTERNATIONALES									
Immobilier									
1 201	AvalonBay Communities Inc.				24 381	Paramount Group Inc.			
	Real Estate Investment Trust	246 \$	240 \$			Real Estate Investment Trust	381 \$	231 \$	
839	Boston Properties Inc.	96	90		600	Poly Real Estate Group Co. Ltd.	2	2	
18 081	Brandywine Realty Trust	246	250		644	Public Storage Inc.			
8 309	British Land Company Plc.					Real Estate Investment Trust	201	192	
	Real Estate Investment Trust	52	48		139 300	RiseSun Real Estate Development Co. Ltd.	222	208	
79 000	China Aoyuan Group Ltd.	144	108		120 000	Seazen Group Ltd.	159	136	
3 000	China Fortune Land Development Co. Ltd.	10	9		3 280	Simon Property Group Inc.	291	283	
27 600	China Vanke Co. Ltd.	134	113		292 000	Sino-Ocean Group Holding Ltd.	99	79	
37 500	CK Asset Holdings Ltd.	343	244		13 430	SmartCentres Real Estate Investment Trust	334	269	
121	CoreSite Realty Corp.				22 500	Sun Hung Kai Properties Ltd.	392	383	
	Real Estate Investment Trust	19	19		3 287	Vonovia SE	262	302	
1 995	Corporate Office Properties Trust	58	63		505	Weingarten Real Estate Investment Trust	16	11	
14 401	Fiducie de placement immobilier CT	172	201						
3 100	Daito Trust Construction Co. Ltd.	476	366						
2 200	Daiwa House Industry Co. Ltd.	87	75						
145	Deutsche Wohnen SE	10	10						
31 905	Dexus Real Estate Investment Trust	253	272						
3 054	Equity Residential Properties Trust	238	209						
511	Essex Property Trust Inc.	148	137						
1 752	Extra Space Storage Inc.								
	Real Estate Investment Trust	247	250						
4 500	Future Land Holdings Co. Ltd.	31	31						
1 914	Gaming and Leisure Properties Inc.								
	Real Estate Investment Trust	94	94						
459	Gecina S.A. Real Estate Investment Trust	82	81						
6	GLP J-REIT	13	12						
28 800	Greenland Holdings Corp. Ltd.	37	36						
1 820	Healthcare Trust of America Inc.								
	Real Estate Investment Trust	62	63						
5 635	Highwoods Properties Inc.	266	253						
2 239	ICADE Real Estate Investment Trust	267	168						
7 809	Iron Mountain Inc. Real Estate Investment Trust	317	279						
500	Kerry Properties Ltd.	2	2						
124	Life Storage Inc. Real Estate Investment Trust	17	17						
104 000	Logan Group Co. Ltd.	210	219						
2 110	Mid-America Apartment Communities Inc. Real Estate Investment Trust	299	327						
52 120	Mirvac Group Real Estate Investment Trust	98	109						
11 900	Nomura Real Estate Holdings Inc.	313	300						



États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes générales)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	6 791 \$	7 781 \$
Trésorerie	8	31
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	34	16
TOTAL DE L'ACTIF	6 833	7 828
PASSIF		
Distributions à payer	—	20
Créditeurs et charges à payer	4	4
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	4	24
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	6 829 \$	7 804 \$
Placements, au coût	7 440 \$	7 588 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
PARTS EN CAD	5 312 \$	6 828 \$
PARTS EN USD	1 517 \$	976 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
PARTS EN CAD	15,18 \$	19,51 \$
PARTS EN USD*	11,36 \$	15,05 \$

* En dollars américains.

États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes générales)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
PERIODES CLOSÉES LES REVENUS (se reporter à la note 3 des notes générales)		
Dividendes	358 \$	43 \$
Revenu tiré des fiducies de placement	183	238
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(1 183)	49
Variation du gain (perte) latent sur les placements	(842)	454
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	(1 484)	784
Autres revenus (pertes)	(1)	—
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 8 des notes générales)	1	1
Gain (perte) net sur les soldes en devises	4	1
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	4	2
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	(1 480)	786
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au FNB)		
Frais de gestion	28	34
TPS/TVH	3	4
Coûts de transactions	10	18
Retenue d'impôt à la source	29	28
TOTAL DES CHARGES	70	84
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
	(1 550) \$	702 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
PARTS EN CAD	(1 330) \$	587 \$
PARTS EN USD	(220) \$	115 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
PARTS EN CAD	(3,80) \$	2,17 \$
PARTS EN USD*	(2,53) \$	1,73 \$

* En dollars américains.



Tableaux des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Périodes closes les (se reporter à la note 2 des notes générales)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	(1 550) \$	702 \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU		
RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES)		
DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts à distribuer	—	—
(Gain) perte net de change latent sur la trésorerie	—	—
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	1 183	(49)
Variation de la perte (gain) latente sur les placements	842	(454)
Dividendes autres qu'en trésorerie	(245)	—
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	—	—
(Augmentation) diminution des débiteurs	(18)	8
Augmentation (diminution) des crébiteurs	—	1
Coût des placements acquis*	(6 235)	(9 220)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	6 257	9 222
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES		
LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	11	21
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(11)	—
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(257)	(272)
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES		
LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Gain (perte) net de change latent sur la trésorerie		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	(23)	(41)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	31	72
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE)		
À LA CLÔTURE		
Intérêts reçus (payés)†	— \$	— \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement†‡	183 \$	238 \$
Dividendes reçus (payés)†‡	311 \$	23 \$

* Opérations en nature exclues.

† Classés dans les activités d'exploitation.

‡ Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (en milliers de dollars)

Périodes closes les (se reporter à la note 2 des notes générales)	Parts en CAD		Parts en USD		Total	
	30 septembre 2020	31 décembre 2019	30 septembre 2020	31 décembre 2019	30 septembre 2020	31 décembre 2019
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	6 828 \$	2 692 \$	976 \$	897 \$	7 804 \$	3 589 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(1 330)	587	(220)	115	(1 550)	702
Frais de rachat anticipé	—	—	—	—	—	—
Produit de l'émission de parts rachetables	935	3 735	800	—	1 735	3 735
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	—	—	—	—	—	—
Rachat de parts rachetables	(923)	—	—	—	(923)	—
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES PARTS RACHETABLES	12	3 735	800	—	812	3 735
Distributions tirées du revenu net	(196)	(184)	(39)	(36)	(235)	(220)
Distributions tirées des gains nets	—	—	—	—	—	—
Remboursements de capital	(2)	(2)	—	—	(2)	(2)
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(198)	(186)	(39)	(36)	(237)	(222)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(1 516)	4 136	541	79	(975)	4 215
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	5 312 \$	6 828 \$	1 517 \$	976 \$	6 829 \$	7 804 \$



Le 30 septembre 2020

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes générales)

L'objectif de placement du FNB est d'offrir aux porteurs de parts une exposition au rendement d'un portefeuille mondial diversifié composé de fiducies de placement immobilier (« FPI ») de qualité supérieure et d'actions de sociétés de gestion et de promotion immobilière, qui générera régulièrement un revenu et qui offre une possibilité de croissance du capital à long terme.

Les cours de clôture des parts en CAD et des parts en USD étaient respectivement de 15,12 et de 11,17 USD au 30 septembre 2020 (19,72 et 14,89 USD au 31 décembre 2019).

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes générales)

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Répartition des placements		
Actions mondiales		
Immobilier	99,4	99,7
Autres éléments d'actif net	0,6	0,3
Total	100,0	100,0

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du FNB au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Devise		
Dollar américain	44,0	44,2
Dollar de Hong Kong	18,8	22,7
Yen japonais	11,0	11,4
Euro	8,2	2,4
Dollar australien	5,6	0,6
Renminbi chinois	4,2	6,9
Livre sterling	0,7	3,8
Peso mexicain	–	1,2
Total	92,5	93,2

En date du 30 septembre 2020, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du FNB aurait pu respectivement diminuer ou augmenter d'environ 4,6 % (4,7 % au 31 décembre 2019), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Se reporter aux notes générales à la suite des présentes.

Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)

En raison de la volatilité actuelle des marchés liée à la COVID-19, le gestionnaire a utilisé une variation de 10 % pour calculer la sensibilité à l'autre risque de prix.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 10 % (1 % au 31 décembre 2019) du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du FNB, selon la corrélation historique sur 36 mois (31 mois au 31 décembre 2019) des données sur le rendement du FNB et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Indice MSCI All Country World Real Estate Net Index (CAD)	+ ou - 10,6	+ ou - 1,0

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes générales)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 30 septembre 2020 et du 31 décembre 2019.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	6 791	–	–	6 791
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	6 791	–	–	6 791
% du total du portefeuille	100,0	–	–	100,0

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	7 781	–	–	7 781
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	7 781	–	–	7 781
% du total du portefeuille	100,0	–	–	100,0



Le 30 septembre 2020

Pour les périodes closes le 30 septembre 2020 et le 31 décembre 2019, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Frais de gestion (se reporter à la note 9 des notes générales)

En contrepartie de ses services, RBC GMA reçoit du FNB des frais de gestion annuels correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative. Les frais de gestion du FNB sont calculés selon les pourcentages annuels suivants, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de la catégorie du FNB.

	Frais de gestion
Parts en CAD	0,55 %
Parts en USD	0,55 %

Impôts (en milliers de dollars)

(se reporter à la note 7 des notes générales)

Pour l'année d'imposition close en décembre 2019, le montant des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital reportées du FNB s'établissait comme suit :

Perthes en capital	148
Perthes autres qu'en capital	–

Parts rachetables (en milliers)

(se reporter à la note 6 des notes générales)

On obtient la valeur liquidative par part de chaque catégorie du FNB en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fin de chaque jour de Bourse.

Périodes closes les (se reporter à la note 2 des notes générales)	30 septembre 2020	31 décembre 2019
--	----------------------	---------------------

Parts en CAD

Nombre de parts à l'ouverture	350	150
Nombre de parts émises	50	200
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(50)	–
Nombre de parts à la clôture	350	350

Parts en USD

Nombre de parts à l'ouverture	50	50
Nombre de parts émises	50	–
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	–	–
Nombre de parts à la clôture	100	50

Coûts de transactions (en milliers de dollars, sauf les pourcentages)

Coûts de transactions, y compris les commissions des courtiers, sur les mouvements de portefeuille pour les périodes closes les :

	30 septembre 2020	31 décembre 2019
	\$	%
Total des coûts de transactions	10	100
Commissions des courtiers liés*	–	–
Ententes sur les commissions†	–	–

* Se reporter à la note 9 des notes générales.

† Les ententes sur les commissions font partie des commissions versées à des courtiers. Le FNB utilise des ententes sur les commissions (auparavant appelées « rabais de courtage ») à l'égard des produits et des services liés à la recherche ou à l'exécution des commandes.

Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 8 des notes générales)

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	30 septembre 2020	31 décembre 2019
Juste valeur des titres prêtés	1 197	1 069
Juste valeur de la garantie reçue	1 221	1 090

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du FNB et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans les états du résultat global.

	30 septembre 2020	31 décembre 2019
	\$	%
Revenu brut	2	100
RBC SI (payé)	(1)	(25)
Impôt retenu à la source	–	(2)
Revenu du FNB	1	73

Événement postérieur à la date du bilan

Le FNB sera dissous aux alentours du 27 novembre 2020.

Préalablement à la dissolution, il procédera volontairement à sa radiation de la cote de la Bourse de Toronto, son dernier jour de bourse devant tomber le ou vers le 25 novembre 2020.

Le FNB a appliqué les IFRS sur une autre base que la continuité d'exploitation pour la période close le 30 septembre 2020, ce qui n'a entraîné aucun changement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs du fonds calculée selon le principe de continuité d'exploitation.

Le 30 septembre 2020

1. Les FNB

Les FNB RBC, soit les fonds négociés en Bourse (les « FNB »), sont des fiducies de fonds commun de placement à capital variable régies par les lois de la province de l'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie cadre. RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille des FNB, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22^e étage, Toronto (Ontario). La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 10 décembre 2020.

Les parts des FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la NEO Bourse (la « NEO Bourse »), selon le cas. La TSX et la NEO Bourse sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

FNB	Symbolle à la bourse	Symbolle à la bourse	Indice*
FNB d'obligations canadiennes échelonnées 1-5 ans RBC	RLB	R	Sans objet
FNB d'obligations de sociétés échelonnées 1-5 ans RBC	RBO	R	Sans objet
FNB d'obligations de sociétés canadiennes échelonnées 6-10 ans RBC	RMBO	R	Sans objet
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2020 RBC	RQH	R	Indice des obligations de société à échéance 2020 FTSE Canada
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2021 RBC	RQI	R	Indice des obligations de société à échéance 2021 FTSE Canada
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2022 RBC	RQJ	R	Indice des obligations de société à échéance 2022 FTSE Canada
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2023 RBC	RQK	R	Indice des obligations de société à échéance 2023 FTSE Canada
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2024 RBC	RQL	R	Indice des obligations de société à échéance 2024 FTSE Canada
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2025 RBC	RQN	R	Indice des obligations de société à échéance 2025 FTSE Canada
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2026 RBC	RQO	R	Indice des obligations de société à échéance 2026 FTSE Canada
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2027 RBC	RQP	R	Indice des obligations de société à échéance 2027 FTSE Canada

FNB	Symbolle à la bourse	Symbolle à la bourse	Indice*
FNB d'obligations canadiennes à escompte RBC	RCDB	R	Sans objet
FNB d'obligations canadiennes à court terme RBC PH&N	RPSB	R	Sans objet
FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC	RUSB	R	Sans objet
FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC	RUSB.U	R	Sans objet
FNB de revenu diversifié mondial BlueBay RBC (CAD – Couvert)	RBDI	R	Sans objet
FNB d'actions privilégiées canadiennes RBC	RPF	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes canadiens RBC	RCD	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions canadiennes RBC	RCE	R	Sans objet
FNB indiciel MSCI Canada de leadership féminin Vision RBC	RLDR	R	Indice MSCI Canada IMI Women's Leadership Select Index
FNB indiciel de rendement des banques canadiennes RBC	RBNK	R	Indice Solactive Canada Bank Yield Index
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC	RUD	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC	RUD.U	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC (CAD – Couvert)	RUDH	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC	RUE	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC	RUE.U	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC (CAD – Couvert)	RUEH	R	Sans objet
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC	RUBY	R	Indice Solactive U.S. Bank Yield NTR Index
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC	RUBY.U	R	Indice Solactive U.S. Bank Yield NTR Index
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC (CAD – Couvert)	RUBH	R	Indice Solactive U.S. Bank Yield NTR Index (couvert en CAD)
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC	RPD	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC	RPD.U	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC (CAD – Couvert)	RPDH	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC	RID	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC	RID.U	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC (CAD – Couvert)	RIDH	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC	RIE	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC	RIE.U	R	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC (CAD – Couvert)	RIEH	R	Sans objet

Le 30 septembre 2020

FNB	Symbol à la bourse	Indice*
FNB quantitatif leaders de dividendes de marchés émergents RBC	RXD RXD.U	Sans objet
FNB quantitatif leaders d'actions de marchés émergents RBC	RXE RXE.U	Sans objet
FNB stratégique leaders de dividendes mondiaux RBC	RLD	Sans objet
FNB stratégique leaders d'actions mondiales RBC	RLE	Sans objet
FNB quantitatif leaders infrastructures mondiales RBC	RIG RIG.U	Sans objet
FNB quantitatif leaders immobilier mondial RBC	RGRE RGRE.U	Sans objet

* Ces indices ont été concédés sous licence à RBC GMA pour certaines fins par FTSE Global Debt Capital Markets, Inc. FTSE International Limited, FTSE Fixed Income LLC, Solactive AG et MSCI Inc. (chacun un « fournisseur d'indices » et, collectivement, les « fournisseurs d'indices »), selon le cas. Les indices ne sont pas commandités, parrainés, vendus ou promus par les fournisseurs d'indices. Les fournisseurs d'indices ne donnent aucune garantie et ne font aucune déclaration, expressément ou implicitement, quant aux résultats pouvant être obtenus par suite de l'utilisation des indices concédés sous licence à RBC GMA et/ou quant à la valeur des indices à une heure donnée, un jour donné ou un autre moment donné. Les indices sont compilés, calculés et publiés par le fournisseur d'indices applicable. Les fournisseurs d'indices ne peuvent être tenus responsables (pour négligence ou autrement) envers quiconque en raison d'une erreur dans les indices concédés sous licence à RBC GMA, et les fournisseurs d'indices n'ont aucune obligation d'informer quiconque de toute erreur dans celui-ci. Les fournisseurs d'indices ne font aucune déclaration concernant l'opportunité d'investir dans les FNB.

2. Exercice

La date de clôture de l'exercice des FNB est passée du 31 décembre au 30 septembre. Conformément aux exigences réglementaires, un avis de changement a été déposé auprès des autorités concernées. Le rapport annuel des FNB est donc en date du 30 septembre 2020.

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date du 30 septembre 2020 et du 31 décembre 2019, le cas échéant, et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 et l'exercice clos le 31 décembre 2019, le cas échéant, sauf pour les fonds ou les séries établies au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au FNB.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les principales méthodes comptables des FNB sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs

financiers et des dérivés Chaque FNB classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des FNB qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des FNB. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des FNB au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les FNB peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au FNB.

Classement des parts rachetables Les parts rachetables du FNB, qui répondent à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur d'IAS 32 Instruments financiers : Présentation, sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont différents droits de rachat. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions. Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre trésorerie pendant les jours de bourse, à un prix de rachat par part réduit, ou ils peuvent vendre leurs parts à leur pleine valeur de marché à la bourse pertinente. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers.

Le 30 septembre 2020

Entités structurées non consolidées Les FNB peuvent investir dans d'autres fonds et FNB gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les FNB. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds concerné.

Les FNB ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les FNB sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values de capital, de revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Certains FNB peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres

garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les FNB comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des FNB. La hiérarchie des données se résume comme suit :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les prix des vendeurs et les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des vendeurs;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les changements de méthode d'évaluation peuvent donner lieu à des transferts vers ou depuis le niveau désigné pour un placement.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évalués d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Le 30 septembre 2020

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fin de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les FNB sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les FNB n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus tirés des instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date

d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les FNB ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les FNB utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des FNB sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats à terme normalisés.

Monnaie fonctionnelle Les souscriptions, les rachats et le rendement des FNB sont exprimés principalement en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des FNB.

Le 30 septembre 2020

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les FNB sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements, sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent au taux du coupon comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu des FNB et des fiducies de revenu.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un FNB. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du FNB, moins le passif du FNB qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part Dans l'état du résultat global, l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représente

l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous.

AUD – Dollar australien	HKD – Dollar de Hong Kong
CAD – Dollar canadien	JPY – Yen japonais
CHF – Franc suisse	SEK – Couronne suédoise
DKK – Couronne danoise	SGD – Dollar de Singapour
EUR – Euro	USD – Dollar américain
GBP – Livre sterling	

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Elle n'a exercé aucun jugement comptable important ni établi d'estimation comptable critique pour préparer les présents états financiers.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque FNB, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les FNB sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque FNB en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque FNB et les événements du marché et en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque FNB et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque FNB, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les marchés financiers ont été très volatils en raison de la progression de la pandémie de COVID-19. Les effets de la pandémie sur les entreprises, les pays et le marché en général ne peuvent pas nécessairement être prévus pour le moment et pourraient nuire à la performance des FNB. Ses conséquences pourraient disparaître à court terme ou perdurer pour une plus longue période.

Le 30 septembre 2020

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un FNB particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au FNB. Ces risques sont ceux auxquels le FNB est directement exposé et l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un FNB ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Un FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats quotidiens au comptant de parts rachetables. Le règlement des ordres de rachat s'effectuant sous forme de titres, le FNB n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des FNB dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque FNB doit être investi dans des placements liquides. En outre, les FNB cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Tous les titres considérés comme non liquides sont désignés comme tels dans l'inventaire du portefeuille.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte dans l'éventualité où l'émetteur d'un titre ou une contrepartie ne serait pas en mesure de respecter ses obligations financières. La valeur comptable des placements et des autres éléments d'actif inscrits dans l'état de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit de chaque FNB. Les FNB évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins AA/Aa. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations

contractuelles à court terme est élevée. Les FNB n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe tient compte de la solvabilité de l'émetteur. Pour certains FNB, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêt de titres (voir la note 8). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque FNB au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties. Les notations sont fournies par les parties concédantes.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements porteurs de revenu d'un FNB en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Pour les titres dont la date d'échéance définie est ultérieure à l'année d'échéance cible du FNB, la date d'échéance réelle du titre correspond à l'année cible du FNB et est déterminée selon une méthodologie fondée sur les règles élaborée par les parties concédantes.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Le 30 septembre 2020

Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au FNB, correspond à l'exposition d'un FNB aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Parts rachetables

La participation dans le FNB est divisée en parts égales de chaque catégorie appelées parts en circulation. Chaque FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables et cessibles de chaque catégorie, chacune des parts représentant une participation égale et indivise dans la valeur liquidative de la catégorie en question du FNB. Chaque part en circulation reçoit une quote-part des distributions effectuées par le FNB, sauf dans le cas des distributions liées aux frais de gestion, et, dans le cas de la dissolution du FNB, une quote-part de l'actif net de la catégorie du FNB.

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'un FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- un panier de titres pertinents;
- une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, de la catégorie du FNB.

Un jour de bourse désigne tout jour ouvrable de la TSX ou de la NEO Bourse.

Les porteurs de parts peuvent, en tout temps pendant les jours de bourse, demander le rachat au comptant de leurs parts à un prix de rachat correspondant à 95 % de la valeur liquidative par part de la catégorie en question du FNB à la date d'évaluation suivant la date de réception de la demande de rachat. Les porteurs de parts pourront généralement vendre leurs parts (plutôt que d'en demander le rachat) à la TSX ou à la NEO Bourse, selon le cas, à leur pleine valeur de marché par l'entremise d'un courtier inscrit, en assumant uniquement les commissions de courtage habituelles. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue ce même jour avant l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

On obtient la valeur liquidative par part de chaque catégorie du FNB en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fin de chaque jour de Bourse. Le capital du FNB est géré conformément à l'objectif de placement énoncé dans le prospectus.

7. Impôt

Les FNB répondent à la définition de fiducie de fonds commun de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Généralement, ils sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les FNB ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds commun de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des FNB. Les FNB ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts, pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Le revenu de placement net et les gains en capital nets pouvant être distribués aux porteurs de parts sont déterminés chaque mois ou chaque trimestre selon les dispositions de la déclaration de fiducie. Toutes les distributions, sauf

Le 30 septembre 2020

les distributions sur les frais de gestion, sont portées au crédit du compte du porteur de parts au prorata du nombre de parts que celui-ci détient à la date de clôture des registres pour chaque distribution. Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la catégorie concernée du FNB RBC à un prix correspondant à la valeur liquidative par part de la catégorie concernée du FNB RBC. Les parts de cette catégorie seront immédiatement consolidées de sorte que, après la distribution, le nombre de parts en circulation de la catégorie concernée sera égal au nombre de parts en circulation de la catégorie concernée avant la distribution. Les distributions sur les frais de gestion sont portées au crédit du compte des porteurs de parts qui y ont droit.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

8. Revenu tiré de prêts de titres

Certains FNB prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque FNB conclut une entente de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un FNB ne peut dépasser 50 % de son actif. Le FNB reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le FNB reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

9. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille des FNB. RBC GMA gère les activités quotidiennes des FNB, détient le titre de propriété des actifs des FNB pour le compte des porteurs de parts, fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille aux FNB et nomme les preneurs fermes ou les courtiers désignés des FNB. Le FNB verse à RBC GMA des

frais de gestion en contrepartie de ses services. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en un pourcentage de la valeur liquidative des catégories des FNB. Les frais, plus les taxes applicables, sont comptabilisés chaque jour et payés mensuellement à terme échu.

En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des FNB. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus et de l'information aux porteurs. Les FNB paient certaines charges d'exploitation directement, notamment les frais liés au Comité d'examen indépendant des FNB, les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais des fonds »), ainsi que les taxes (incluant entre autres la TPS/TVH). À partir du 1^{er} janvier 2020, RBC GMA, et non les FNB, assumera les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du Comité d'examen indépendant. Les FNB continueront d'assumer les autres frais liés au Comité d'examen indépendant.

Certains FNB peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Dans la mesure où un FNB investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le FNB. Toutefois, un FNB n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un FNB dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au FNB. Les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le FNB.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux FNB ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de

Le 30 septembre 2020

parts achètent et vendent des parts de FNB libellées dans différentes monnaies. Les FNB ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux FNB dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller du FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC. BlueBay Asset Management LLP est le sous-conseiller du FNB de revenu diversifié mondial BlueBay RBC (CAD – Couvert).

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative des catégories des FNB. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les FNB.

Dépositaire et agent d'évaluation

RBC SI est le dépositaire et l'agent d'évaluation des FNB. RBC SI est responsable de certains aspects de l'administration courante des FNB; elle en détient les actifs et assure le calcul quotidien de leur valeur liquidative. RBC SI perçoit des honoraires variables reposant sur la valeur des actifs sous garde et perçoit des honoraires fixes pour d'autres services d'évaluation et d'administration.

Courtier désigné et courtier autorisé

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. agit à titre de courtier désigné et/ou de courtier autorisé pour les FNB. À ce titre, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. peut souscrire ou racheter des parts des FNB.

Courtiers

Les FNB ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Capital Markets, LLC, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un FNB peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du FNB. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le FNB et l'agent de prêt de titres.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les FNB se sont appuyés sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable du FNB; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour le FNB.

10. Révision des données comparatives

Les données comparatives des tableaux des flux de trésorerie ont été révisées pour le FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC. Les montants qui étaient auparavant comptabilisés au poste « Coût des placements acquis » sont désormais comptabilisés au poste « Dividendes autres qu'en trésorerie ». Il n'y a aucune incidence sur le poste « Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation ».